La FNMJ (Fédération Nationale des Métiers de la Jardinerie) a sollicité samedi 28 mars le Gouvernement afin d'obtenir une position claire sur la possibilité de vendre des plants potagers (semences, tubercules, bulbes et aromatiques) en jardineries. En parallèle, la FNMJ a mené une action similaire auprès des Préfectures de Régions pour clarifier la situation qui était jusque-là confuse.

Aujourd'hui, le cabinet d'Agnès Pannier-Runacher, Secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'Économie et des Finances, a informé que la vente de plants et semences était autorisée uniquement pour les jardineries étant déjà ouvertes.

Ainsi, seuls les points de vente ayant déjà leurs rayons animalerie et alimentation générale ouverts sont autorisés à vendre des plants et semences.

Nous rappelons les points essentiels à respecter lors de l'ouverture d'un magasin, notamment les gestes barrière, les règles de distanciation sociale etc. Nous appelons également à la plus grande responsabilité et vigilance suite à cette autorisation, chacun devant respecter scrupuleusement les consignes qui sont données.